



LE 4 ET 5 MAI 2019

RALLYE SPRINT

« LE PETIT SOLDAT THIRIMONT »



**Club organisateur :** BOMEREE MOTOR CLUB

**N° d'entreprise :** 0878.037.268

**Epreuve :** RALLY-SPRINT de THIRIMONT

**Visa ASAF n° :** 60

**Date :** 04/05 Mai 2019

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES : 7, place communale 6500 Thirimont



# Règlement particulier

## **\*Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO**

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.**

## **Respect de l'itinéraire**

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

## **Temps maximum**

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

**Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.**

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

**Rappel : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.**

## **Co-équipiers**

Comme dans les autres Divisions, le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

## **Admission des voitures** (Voir Art. 27.5.1 du RPR)

**a) Seul**, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1993 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1993, à minuit.

**Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.**

**b)** Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1993 pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c)** ci-dessous).

**L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

**En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc** (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

**c)** Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

**d)** Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

**e)** D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

**f)** La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.**

### Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "**conduites intérieures**" sont autorisées à participer ; les voitures du type "**cabriolet/roadster**" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé **ou** si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques (cf. : clôtures) dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

**Aucun passeport technique** ni aucune fiche d'identité ne devront être produits.

La voiture, même si elle est immatriculée à l'étranger, doit être en conformité avec les impositions légales, tant au niveau des **documents** et des **équipements de sécurité** qu'au niveau du **bruit** en vigueur en Belgique. **L'arceau de sécurité** (voir Ch. VI, art. 4.2 du Règlement Technique Général) n'est pas obligatoire mais, fortement recommandé. (Voir Art. 27.5.6, ci-dessus).

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

### Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

**Rappel :** Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIÈGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leusen aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

## Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette Division, prendre des sanctions directes et immédiates en cas d'attitude ou d'agissement jugés dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main", etc.).

Ces sanctions pourront être :

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

**Remarque** : Si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Si cette amende n'a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (Voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

**Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications », spécifique.**

### **TIMING**

05 mars 2019		Parution du règlement
20 mars 2019		Date de début des engagements
27 avril 2019 ...		Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
02 mai 2019 à	20h00	Attribution des numéros
	à 22h00	Affichage de la liste des engagés
04 mai 2019	à 13h00	Ouverture de la permanence
	à 13h00	Ouverture des vérifications administratives
	à 13h00	Ouverture des vérifications techniques
	à 13h00	Début des reconnaissances
	à 17h00	Fermeture des vérifications administratives
	à 17h00	Fermeture des vérifications techniques
	à 20h00	Fin des reconnaissances
05 mai 2019	à 6h30	Début des reconnaissances
	à 7h00	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 7h30	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 7h30	Fin des reconnaissances
	à 8h00	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à 8h00	Ouverture du parc fermé
	à 9h00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
	à 12h00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
	à 15h00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
	à 18h00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
	à 19h00	Rentrée voiture n°1 au parc fermé

60' au maximum, après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage des résultats finaux

30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALES

30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

## DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Liégeois Jules	Lic. ASAF : 937
Directeur de Course adjoint : Degroote Louis	Lic. ASAF : 329
Directeur de Sécurité : Marmignon pierre	Lic. ASAF : 346
Directeur de Sécurité adjoint : Deroo logan	Lic. ASAF : 327
Secrétaire du meeting :Toubeau Jean-Claude	Lic. ASAF :811
Relations avec les concurrents :Keppens Eric	Lic. ASAF :230
Service médical : Amburance	
Ambulances : 2	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : Demoen junior	
Responsable de l'ES : Modave Louis	Lic. ASAF : 653
Responsable équipe sécurité : Gobeaux Frederic	Lic. CAS : 22206

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs :			
Président de Collège :	Walbrecq Laurent	Lic. ASAF : 22	
Membres :	Kröner Anfré	Lic. ASAF : 347	
Stagiaire :	Jauquet Steve	Lic. ASAF : 301	
Commissaires Techniques,			
Président de Collège :	Bernard Alain	Lic. ASAF : 965	
CT: Libois Didier	Lic. ASAF: 330	CT: Deneufbourg P	Lic. ASAF : 226
CT: Puissant J-C	Lic. ASAF: 957	Stagiaire : Deneufbourg Frans	Lic. ASAF : 241
Secrétaire :	Liemans Katia	Lic. ASAF : 902	
Inspecteur Sécurité :	Limboung Eddy	Lic. ASAF : 311	

## PERMANENCE

### **Avant et après le meeting**

Nom : **FAUCONNIER CATHERINE** Adresse :**67 Avenue d'Azebois 641 GOSSELIES**  
Tél/Fax/E-Mail : **0474/86.42.05 / 071/37.36..62 / catherinefauconnier1@gmail.com**  
Nom : **DEGROOTE LOUIS** Adresse :**306, rue de jamioux 6110 Montigny le filleul**  
Tél/Fax/E-Mail :**0475/663354 degroote.louis@gmail.com**

### **Pendant le meeting**

Nom : **Degroote Louis** Adresse :**Salle des fêtes 7 place communale à 6500 Thirimont**  
**Tél :0475/663354**

## TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte :**Salle des fêtes 7 place communale à 6500 Thirimont**

## ORGANISATION

### **Art. 1.- DEFINITION**

Le **05 mai 2019** une épreuve dénommée **RALLYE SPRINT de THIRIMONT**, comptant pour le **championnat provincial Hainaut**, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est **PASOPEN (ENPEA)**

### **Art. 2.- PARCOURS**

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale {en « show »} d'une longueur de 8400 m (dont 2% de terre), et sur 12800 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 85200m, dont 33600 m d'ES.

**Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.**

**\*La Division Histo-Démo prendra le départ après les autres divisions.**

(Voir Art. 7.1.4 et 26.11.6.6. du RPR)

### Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR) avec un maximum de 10 voitures.

### Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

#### 4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

**Le nombre de participants est limité à 90 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 10% concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 90 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### 4.2. DIVISION FACULTATIVE

**Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **20%** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Le cas échéant :

#### 4.3. REMARQUE IMPORTANTE

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 100.**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

### Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des « Vérifications » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences" \*\*, devra parvenir :

- **par voie postale**, à l'adresse suivante : **FAUCONNIER CATHERINE 67 AVENUE D'AZEBOIS 6041 GOSELIES**  
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.
- **à l'adresse E-mail** : [catherinefauconnier1@gmail.com](mailto:catherinefauconnier1@gmail.com) avec comme « objet » : **RALLYE SPRINT THIRIMONT 2019**
- **FAX : 071/373662**

**Pour, au plus tôt, le 02 avril 2019 et, au plus tard, le 27 avril 2019 à 20 heures.**

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 27 avril 2019 à 20 heures (Attention aux délais bancaires).

**N° : BE77 0689-0100-5442 de l'asbl Bomerée Motor Club Intitulé : RALLYE SPRINT THIRIMONT 2019.**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 1 mai 2019 à 20 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 50 €. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

#### \*\* Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 140€ pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- 175 € pour la Division 4 ;
- 100 € pour la Division Histo-Démo.

## B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 02 mai 2019 20h (Tél : 0474/864205) maximum jusque 22H.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo\*, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

\* Supprimer la(les) mention(s) inutile(s)

### Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : rue de la brèche à Leval-chaudeville sur 2000m.

Une assistance est prévue entre la sortie de l'ES et le PF **rue de la brèche à Leval-chaudeville**.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : **NON**

### Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 04/05/2019, entre 13h et 19h et le 05/05/2019, entre 6h30 et 7h 30 précise !

:Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

### Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé Place communale de Thirimont (face à l'église).

Il sera accessible le 05/05/2019 à partir de 08h 00.

### Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le 04/05/2019, entre 13h00 à 17h00 et le 05/05/2019, entre 6h30 et 8h00. (Pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront à la salle communale de Thirimont (face l'église).

**Documents à présenter :**

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10 €), "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF. **Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; un TP-L doit être délivré pour la remplacer;**
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-." **obligatoire** requis (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

### AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes à l'épreuve. Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation.**

**RAPPEL :** Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

### Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES

#### (!! Ouverture des VT : Pas avant 13h)

Elles auront lieu le 04/05/2019, entre 13H00 et 17H00 (les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci).

**Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.**

Elles se dérouleront à l'endroit choisi par l'organisateur et suivant le timing établi par lui.

**Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.**

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent :

- Lors du passage au VA

Lieu des éventuelles VT final 7, place communale de Thirimont 6500 Thirimont

#### **Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

#### **Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : 18, rue de France à 6500 Thirimont.

#### **Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS**

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :  
30 minutes après l'officialisation des résultats, à la salle 7, place de thirimont 6500 Thirimont.

#### **Coupes aux :**

1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH S/R

- 1<sup>ers</sup> de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1<sup>ers</sup> de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ers</sup> du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- \*1<sup>er</sup> équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1<sup>ère</sup> écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

#### **Art. 14.- DIVERS**

Road Book assistance

\*Panneaux "assistance"

\*Programme

\*Restauration à la salle place communale de Thirimont (menu prévu).

#### **Art. 15. -LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

### **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy, Lic. N° 311 en date du 4 Mars 2019. (CSAP Hainaut)

Jauquet Steve Lic. N° 301, en date du 4 Mars. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Limbourg Eddy

Lic. N° 311 en date du 25/02/2019



**Club organisateur : BOMEREE MOTOR CLUB****Epreuve : RS "PETIT SOLDAT" THIRIMONT** Date : LE 4 ET 5 MAI 2019

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 02 au 30 AVRIL 2019 par courriel: [catherinefauconnier1@gmail.com](mailto:catherinefauconnier1@gmail.com)  
Poste: FAUCCONNIER CATHERINE AVENUE D'AZEBOIS 67 6041 GOSSELIES FAX: 071/37.36.62**\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION****PARTICIPE AU :**Engagement  
reçu le : / /Paiement  
reçu le : / /

Div. :

Cla :

Ordre de  
réception :Chal. B. Thiry Shake Down **PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme  
..... / « ..... » .....  

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

  **Accepte**  **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

**COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme  
..... / « ..... » .....  

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV	.....	.....	.....

**VEHICULE :** Marque : Type : Plaque N° :

Année de construction : N° de Châssis : Cylindrée : cc

Compagnie d'assurance : Police N° :

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(1) l'ASAF et les CSAP ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !**

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.  
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : [www.asaf.be](http://www.asaf.be)

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Signature du pilote

Signature du copilote

**Epreuve :** RS " PETIT SOLDAT" THIRIMONT

N°

**Date :** 4 et 5 mai 2019

## VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

**Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**

### PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature							
..... / « ..... »		.....			.....		.....							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

### COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :			Prénom :		Signature							
..... / « ..... »		.....			.....		.....							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

### VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			Cyl.	Div.	Cla.
							cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :				

### RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues		
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins		
Eclairage		Anneaux de remorquage		
Documents de bord		Autocollants ASAF		
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°		
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)		
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :		
Arceau de sécurité		Divers :		
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe		
Batterie		Conformité de division		
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)		
Casque / HANS		EN ORDRE		<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME		<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE		
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :		
Ornement extérieur		Nom/Cachet :		
Echappement				
Protections des tuyauteries				
Poids				
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :		
Pneumatiques				

